



Procès-verbal

Commission Pratiques féminines



Réunion du : 11 décembre 2025

A : Vesoul - siège du district Haute Saône
14H00 - 16H30

Présents : Yannick LAURENT- Bertrand NORMAND - Cyrille LAMBINET - Marc TISSERAND - Christophe GIRARDET - Maxime BONIN

Excusée : Stéphanie BARBIER

1°) Points sur les compétitions.

- Seniors F à 11 :

D1F : 5 matchs en retard, 3 pour une équipe, 2 pour une autre équipe, en attente de reprogrammation suivant les matchs de coupe du 14 décembre.

D2F : Suivant les groupes, plusieurs matchs en retard qui ne seront pas reprogrammés (démarrage Futsal et état des terrains)

La commission tiendra compte des matchs non joués pour établir les groupes pour la phase printemps (démarrage le 22 Février 2026)

- Seniors F à 8 :

Suivant les groupes, plusieurs matchs en retard qui ne seront pas reprogrammés (démarrage Futsal et état des terrains)

Comme les seniors F à 11 D2F, la commission tiendra compte des matchs non joués pour établir les groupes pour la phase printemps (Démarrage le 1er mars 2026)

- U18F à 11 :

3 forfaits généraux, une équipe ayant intégré le foot à 8 en cours de saison,

Seulement 8 équipes engagées pour la phase printemps, 6 matchs non joués et qui ne seront pas reprogrammés, démarrage du FUTSAL.

Une autre équipe passe en foot à 8 pour la phase Printemps.

- U18F à 8 :

2 matchs non joués et non reprogrammés pour cette phase automne.

11 équipes engagées pour la phase printemps

- U15F à 11 :

3 matchs non joués,

CHEVREMONT – LES FINS (29/11) : **reporté/terrain impraticable**

CHEVREMONT – GR DU LARMONT (06/12-MR du 22/11) : **reporté/terrain impraticable**

GRAND BESANCON FC – VALDAHON VERCEL (06/12 – MR du 22/11) : **non joué**

Ces 3 matchs ne seront pas reprogrammés (peu d'incidence sur le classement), démarrage du Futsal.

- U15F à 8 :

3 matchs non joués,

2 pour terrain impraticable :

C : VILLERS LE LAC – BELLEHERBE SANCEY (06/12 – MR du 22/11) : **reporté/terrain impraticable**

C : BELLEHERBE SANCEY – ENT FONTAIN 1^{ER} PLATEAU (29/11) : **reporté/terrain impraticable**

1 match non joué sans raison valable, aucune date donnée par les 2 clubs pour le reprogrammer.

C : BESANCON FOOTBALL – BELLEHERBE SANCEY (20/09) : **non joué**

Décision d'amender les deux clubs concernés.

- U13F à 8 :

9 matchs non joués, pour terrain impraticable, ces matchs seront programmés le 21 février 2026, sauf pour une équipe VAL DE LOUE qui a 2 matchs en retard (VAL DE LOUE – PERROUSE 2) en attente de date.

A : CHEVREMONT – NOIDANS VESOUL (29/11) : **reporté/terrain impraticable**

B : AUDINCOURT AS – GR LURE HAUTE LIZAINE (06/12 – MR du 29/11) : **reporté/terrain impraticable**

C : GR JEUNES SAUGEAIS – BESANCON FOOTBALL (29/11) : **reporté/terrain impraticable**

C : GR DU LARMONT 2 – FONTAIN (29/11) : **reporté/terrain impraticable**

C : LES FINS – BESANCON FOOT (03/12 – MR du 22/11) : **reporté/terrain impraticable**

D : CHEVREMONT 2 - ARCEY (06/12 – MR du 29/11) : **reporté/terrain impraticable**

D : ESSERT – GR VAL CERISE (06/12 – MR du 29/11) : **reporté/terrain impraticable**

E : VAL LOUE – MONTS VILLERS (29/11) : **reporté/terrain impraticable**

E : VAL LOUE – PERROUSE 2 (06/12 – MR du 29/11) : **reporté/terrain impraticable**

2°) Suite saison Seniors D2F, U18F à 11, U15F à 11 et U15F à 8.

La commission examine les classements des différentes catégories pour établir le déroulement de la phase printemps.

Un email sera envoyé aux clubs pour les modifications de catégorie ou pour de nouvelles inscriptions.

Seniors F à 11 D2F :

22 équipes, ajout de VAL DU DRUGEON création de 2 groupes (niveau 1) de 6 équipes matchs Aller/ Retour 10 journées et un groupe (niveau 2) de 10 équipes, match Aller uniquement 9 journées.

Reprise du championnat le 22 février 2026, changement par rapport au calendrier général établi en début de saison, certains matchs de coupe CREDIT AGRICOLE ne se sont pas joués et seront reprogrammés le 15 février 2026.

Groupe A niveau 1 :

LIEVREMONT/ARCON, LAC/REMORAY/VAUX, MONTANDON, ORCHAMPS/VAL DE VENNES, BESANCON SPORTING, Ent MONTFAUCON/SAONE/AIGREMONT

Groupe B Niveau 1 :

LAVERON, CHATENOIS LES FORGES, VILLARS ISLE SMB, LE RUSSEY, PLAIMBOIS MIROIR, Ent NAISEY/PREMIER PLATEAU

Les nouvelles équipes seront intégrées dans le groupe niveau 2, le déroulement de ce niveau pourra être modifié suivant les nouvelles inscriptions.

Seniors F à 8 :

28 équipes, ajout GSF LARMONT 2, VAL DU DRUGEON 2

Création de 3 groupes (niveau 1) de 5 ou 6 équipes matchs Aller/ Retour 10 journées et 2 groupes (niveau 2) de 5 ou 6 équipes, matchs Aller/ Retour 10 journées

Reprise du championnat le 1^{er} mars 2026

Groupe A :

VAL DE PESME, Ent LA BARECHE/LES SAPINS, PERROUSE, BESANCON VELOTTE, AUTREY LES GRAY,

Groupe B :

VAIVRE/FROTEY/MONTIGNY, AUXON MISEREY, ORNANS, LA ROMAINE, MEMBREY

Groupe C :

VAL CERISE 2, VILLARS/DAMPJOUX, HERIMONCOURT/ABBEVILLERS/VANDONCOURT, ST HIPPOLYTE, LES ECORCES, BRETONVILLERS

Groupe D :

VAUFREY, COURTEFONTAINE LES PLAINS, MONTANDON 2, NOEL CERNEUX, VAL DU DRUGEON 2, GSF LARMONT 2

Groupe E :

FC 4 RIVIERES 70, MONTES GY, ROUGEMONT, CHATILLON/DEVECEY,
AMANCE/CORRE/POLAINCOURT, SEVEUX MOTEY.

U18F à 11 :

Match retour soit 7 journées puis 2 groupes de 4 équipes suivant le classement soit 3 matchs.
Reprise du championnat le 28 février 2026

U18F à 8 :

11 équipes (retrait Ent ROUGEGOUTTE/CHEVREMONT 2), 2 groupes de 5 ou 6 équipes matchs
Aller/Retour 10 journées
Reprise du championnat le 28 février 2026

Groupe A :

PAYS MINIER, GRANDVILLARS, VALENTIGNEY FEM, EXINCOURT, GJ VAL CERISE

Groupe B :

CLERVAL, Ent FONTAIN/1^{er} PLATEAU, FRASNE, GRAND BESANCON, Ent LA
BARECHE/LES SAPINS, BELLEHERBE/SANCEY

U15F à 11 :

10 équipes :

BELFORT ASM FC - CHEVREMONT – ENT RACING VELOTTE 2 - GRAND BESANCON -
GRAND VALDAHON VERCHEL – GR DU LARMONT - LES FINS – ROCHE NOVILLARS -
VESOUL FC + ENT COLOMBE/NOIDANS VESOUL (passage de foot à 8 en foot à 11).

Matchs retour soit 10 journées, 9 matchs par équipe. Reprise du championnat le 28 février 2026

U15F à 8 :

18 équipes : retrait Ent COLOMBE/NOIDANS passage en foot à 11, ajout VAL DU DRUGEON
Reprise du championnat le 28 février 2026

Groupe A :

GJ LURE/ HAUTE LIZAINE, GJ RUDIPONTAIN, Ent RIOZ/ LA ROMAINE, Ent FONTAIN/1^{er}
PLATEAU, BESANCON FOOT, GJ VAL CERISE

Groupe B :

GRANDVILLARS, AUDINCOURT, MONTES GY, ORNANS, ORCHAMPS VAL DE VENNES,
VAL DU DRUGEON

Groupe C :

MEZIRE, VALENTIGNEY FEM, ARCEY, Ent ST VIT/GRAND BESANCON,
BELLEHERBE/SANCEY, VILLERS LE LAC

3°) Forfaits U13F, U15F à 11 et à 8.

La commission prend connaissance et valide les forfaits de la phase automne pour ces catégories :

U15F à 11 :

Néant

U15F à 8 :

A : **Valentigney F** le 13/09/25 contre Mezire Fesches

A : **Valentigney F** le 20/09/25 contre Gr Val Cerise

A : **Meziré Fesches** le 06/12/25 (MR du 22/11) contre Gr Lure JS Haute Lizaine

B : **Monts Gy** le 06/12/25 (MR du 22/11) contre entente Rioz Fc/Fc La Romaine

C : **Ornans** le 04/10/25 contre Besançon Foot

C : **Villers le Lac** le 04/10/25 contre entente Fontain premier plateau

C : **Villers le Lac** le 29/10/25 contre Besançon Foot

Amendes : 22€ à chaque club/forfait

U13F à 8 phase I :

B : **Essert** le 13/09/25 contre Belfort Asm

B : **Chèvremont 2** le 27/09/25 contre Melisey/St Barthélémy.

Amendes : 22€ à chaque club/forfait

U13F à 8 phase II :

B : **Vesoul Fc** le 06/12/25 (MR du 22/11) contre Giro Lepuix

B : **Baume les Dames** le 06/12/25 (MR du 22/11) contre Gr Rudipontain

E : **Gr Du Larmont 3** le 06/12/25 (MR du 22/11) contre Grand Besançon Football

E : **St Vit** le 06/12/25 (MR du 22/11) contre Orchamps Val Vennes.

Amendes : 22€ à chaque club/forfait

4°) Divers.

- Dérogations :

La commission rappelle que les dérogations accordées pour la phase automne 2025 doivent être renouvelées, les clubs doivent donc faire leurs demandes auprès de leur district d'appartenance.

- Finales coupes :

Suite à la réunion pour la signature de la convention, les présidents ne pourront être présents lors des finales de coupe CREDIT AGRICOLE, prévues initialement les 6 ou 7 juin 2026.

Il est donc proposé d'avancer ces finales les 30 ou 31 mai 2026, lieu à définir, un appel à candidature doit être envoyé aux clubs Haut Saônois dans le cadre de l'alternance de l'organisation entre les 2 districts.

- Contrôle des licences :

La commission rappelle aussi que le contrôle des licences est obligatoire avant chaque rencontre quelque soit la catégorie.

Prochaine réunion de la commission :

Mardi 20 Janvier 2026 à Arbovans.

Le représentant du District
HAUTE SAONE

Bertrand NORMAND

Le représentant du District du
DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT

Christophe GIRARDET

RAPPEL :

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.